



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° ...01...¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Lycée Janson de Sailly
106, rue de la Pompe
75775 PARIS Cedex 16

Tel : 01 55 73 28 00
Fax : 01 45 53 28 04

Groupeement de commandes Janson-de-Sailly pour les établissements publics de l'éducation nationale des académies de Paris et Créteil

Désignation de l'acheteur : **Les adhérents à ce groupeement**

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupeement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupeement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupeement.]

Laboratoire AGROBIO - QUALTECH

Siège social :

7, rue du bois de la Champelle
Pôle technologique de Nancy Brabois
54500 Vandoeuvre-les-Nancy

☎ 03 83 44 88 00

☎ 03 83 44 12 90

@ pascal.denet@qualtech-groupe.com

Pôle d'Ecouvres – Bâtiment B2, Rue Paul Girod, 61 250 Damigny

☎ 02 33 28 19 72

☎ 02 33 28 04 91

@ pascal.denet@qualtech-groupe.com

SIRET : 434 969 911 00032

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

☞ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Les **contrôles d'hygiène alimentaire** dans le cadre :

D'une part la réalisation de prélèvements d'échantillons de denrées alimentaires, l'analyse des échantillons prélevés, la production de commentaires sur les résultats de ces analyses,

Et

D'autre part les conseils à donner à chaque établissement pour améliorer la qualité de l'hygiène de son service de restauration.

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : le 15/12/2016

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 36 mois ou jours.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 515 910 euros
- Montant TTC : 619 092 euros

Soit pour une année

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 171 970,00
- Montant TTC : 206 364,00

D - Objet de l'avenant.

L'avenant concerne la prolongation de ce marché sur une durée d'un mois nécessaire afin de pouvoir lancer une nouvelle consultation.

En effet, la procédure de renouvellement de ce marché ayant pour objet les **contrôles d'hygiène alimentaire**, a été initialement passée selon une procédure adaptée (article L2123-1) dans le cadre du groupement de commandes selon articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique 2019.

Or, comme le dispose l'article R2185-1 du code de la commande publique 2019, « l'acheteur peut, à tout moment, déclarer une procédure sans suite ». **La déclaration sans suite pour une ou des raisons autres que celles liées à l'infructuosité de la procédure d'attribution est, dans notre cas, lié à un motif juridique.** Et, conformément à l'article R2185-2 du code de la commande publique 2019, les candidats ont été informés dans les plus brefs délais de l'abandon de cette procédure entachée d'irrégularité et de l'intention de lancer très rapidement une nouvelle consultation.

Cette décision est donc respectueuse des principes d'égalité de traitement des candidats comme le prévoit l'article L3 du code de la commande publique, du fait :

- de l'inadaptation de la procédure MAPA N°2019-12 qui méconnaît l'article R2121-1 du code de la commande publique 2019 précisant notamment que « l'acheteur procède au calcul de la valeur estimée du besoin sur la base du montant total hors taxes du ou des marchés envisagés ».
- que la valeur estimée du besoin devait bien être calculée sur la durée de trois années. En conséquence, le seuil est celui d'une publicité obligatoire au bulletin officiel des annonces des marchés publics et journal officiel de l'Union Européenne.

Un mois de prolongation du marché actuel est donc nécessaire afin de ne pas pénaliser les adhérents au groupement de commandes.

Les contrôles d'hygiène alimentaire sont obligatoires.

Les adhérents sont susceptibles d'être contrôlés par la Direction Départementale De La Protection Des Populations.

Ces contrôles s'effectuent dans le contexte réglementaire décrit ci-dessous :

Les prestations seront réalisées dans le cadre des règlements du PAQUET HYGIENE, notamment les règlements CE n°852/2004 du 29 avril 2004 (modifié notamment par les règlements CE n°1019/2008 du 17/10/2008 et CE n°218/2009 du 11/03/2009), relatifs à l'hygiène des denrées alimentaires et n°2073/2005 du 15 novembre 2005 (modifié notamment par le règlement CE 1441/2007 du 05/12/2007) concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires.

Les analyses devront être réalisées selon les méthodes AFNOR routine ou validées AFNOR pour lesquelles le laboratoire doit être accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation).

Les bilans microbiologiques portent sur les critères définis dans le règlement CE 2073/2005 et selon les recommandations des syndicats professionnels en terme de critères « Hygiène des procédés ».

☐ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Cet avenant a deux incidences :

- Liste des adhérents modifiés au 01/01/2020

Adhérents n'ayant pas renouvelés leur adhésion au 01/01/2020

CROUS de Paris (EPA)
Emmanuel SALDES (Collège)
ESPE de l'académie de Paris sites Molitor et Batignolles (Université)
FENELON (LYCEE)
Lycée Lazare Ponticelli (Lycée Général)
Lycée Polyvalent Alfred Nobel (nc)
lycée Suger (lycée)
Lycée Technique Jacquard (EPL)
Lycée Turgot (nc)
Collège La Grange Aux Belles (nc)

Nouveaux adhérents à compter du 01/01/2020

D'ALEMBERT (LYCEE)
du Batiment (Lycée)
Edmond Michelet (Collège)
La Grange Aux Belles (collège)
Octave Feuillet (lycee professionnel)
PAUL LANGEVIN (COLLEGE)

- Incidence financière détaillée ci-dessous.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

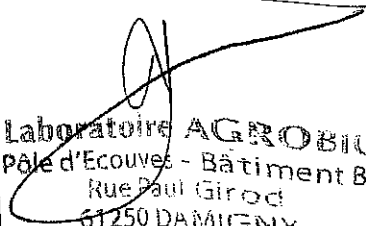
- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 14330.83 euros
- Montant TTC : 17 197 euros

% d'écart introduit par l'avenant : 2.78%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 530 240.83 euros
- Montant TTC : 636 289 euros

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<p>DENET Pascal Responsable des Marchés Publics</p>	<p>Alexon, le 17/12/2019</p>	<p> Laboratoire AGROBIO Pôle d'Ecoves - Bâtiment B2 Rue Paul Girod 61250 DAMIGNY Tél. 02 33 28 1972 - Fax 02 33 28 04 00 Siret 434 969 911 0032</p>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Paris, le 17 décembre 2019

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



☐ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

☐ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

☐ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

